

ORDONNANCE C-4.1, o. 160

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3,
par. 3)

**Ordonnance établissant le retrait de la chaussée désignée sur la rue Marquette
entre la rue Gilford et la rue Marie-Anne Est et l'ajout d'un aménagement cyclable
sur les rues Fabre et Marie-Anne Est**

À la séance ordinaire du 4 juin 2018, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. De retirer la chaussée désignée à contresens sur la rue Marquette entre la rue Gilford et l'avenue du Mont-Royal Est;
2. De retirer le marquage de symboles chevrons-vélos sur la rue Marquette entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Marie-Anne Est;
3. L'aménagement d'une chaussée désignée sur la rue Marie-Anne Est entre les rues Fabre et Marquette;
4. L'aménagement d'une chaussée désignée sur la rue Fabre entre les rues Rachel Est et Marie-Anne Est;
5. L'aménagement d'une bande cyclable à contresens sur la rue Fabre entre les rues Marie-Anne Est et l'avenue du Mont-Royal Est;
6. L'aménagement d'une chaussée désignée sur la rue Fabre entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Gilford;
7. D'autoriser la modification de la signalisation et du marquage requis;
8. Que l'ordonnance est édictée pour la période commençant le 4 juin 2018 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace.

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire d'arrondissement,

Claude Groulx

Luc Ferrandez